

Honoraires d'agence en immobilier d'habitation

De 0 € à 100 000 € montant des honoraires **5 000.00 €/ttc**

De 100 001 € à **plus 5 % TTC** de prix de vente

HONORAIRES DE LOCATION

Le montant d'honoraires d'état des lieux est de 3 €/TTC pour l'entrée et la sortie de lot le m² de surface habitable à la charge du bailleur et du locataire.

Surface du logement	Part Locataire		Part propriétaire		
		Dossier, bail	Etat des lieux	Dossier, bail	Etat des lieux
Jusqu'à 35 m ²	1	8 €	3 €	8.50 €	3 €
De 36 m ² à 70 m ²	2	5 €	3 €	5.50 €	3 €
De 71 m ² à 100 m ²	3	4 €	3 €	4.50 €	3 €
De 101 m ² à 179 m ²	4	3 €	3 €	3.50 €	3 €
Au-delà de 180 m ²	5	2 €	3 €	2.50 €	3 €

TARIF DES PRESTATIONS ENTREPRISES ET COMMERCES

• **VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE DROIT AU BAIL : Honoraires à la charge de la partie prévue au mandat**

- Sur la part du prix de 0 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 7% HT
- Au-delà, 3% HT
- Facturation minimale : 5 000 euros HT
- A la charge de l'acquéreur, en cas de négociation du prix par l'acquéreur, acceptée par le vendeur : 3% du prix de vente.

• **LOCATION DE LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL**

Nos honoraires sont fixés à 10% HT du loyer de la période triennale payable lors de l'entrée dans les lieux.

Facturation minimale de 2 000 euros HT.